**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 28 AVRIL 2017**

Début de séance : 20h30

Secrétaire de séance : Mr ROUSSET Jérôme.

Mr VALADIER Jean-Paul donne procuration à Mr CROZAT Joseph.

Mr VALENTIN Cédric donne procuration à Mme VALENTIN Françoise.

***1) Création d’un nouveau poste pour accroissement temporaire***

***d’activités***

Mr BRUN Thierry est en arrêt maladie jusqu’au 19 juin. Il devient nécessaire de trouver quelqu’un pour seconder notre employé communal Mr PORTEFAIX Didier.

Le nouveau contrat serait un CDD sur une base de 20 heures par semaine.   
Mr VALENTIN François propose que l’on recherche une personne qui travaille dans la Communauté de Communes, et qui pourrait être détachée sur la commune de RIMEIZE.

Mrs MURET Léon et VALENTIN François demandent si des entreprises extérieures ne pourraient pas effectuer certains travaux comme le passage de l’épareuse, par exemple.

Mr le Maire indique qu’il souhaite conserver à Didier ses tâches habituelles, et lui adjoindre une personne si possible de la commune, et précise que des entretiens seront effectués avec les différentes personnes souhaitant postuler.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Mr le Maire à recruter une personne pour le remplacement de Thierry jusqu’au 19 juin 2017.

***2) Indemnité du Percepteur***

Pour rappel, l’indemnité du percepteur s’élève à 357 € par an.   
Mr CROZAT Joseph se prononce contre le versement de l’indemnité et précise que certaines communes refusent le versement de cette dernière.

Monsieur le Maire indique que cette indemnité est liée à la prestation de conseil, apportée à la demande par Mr le Percepteur.

Vote du Conseil Municipal : Contre : 2 Abstentions : 3 Pour : 9

Le Conseil municipal adopte, à la majorité, le versement de l’indemnité du percepteur.

***3) Avenant aux subventions 2017 pour les associations***

Monsieur le Maire souhaite revenir sur l’attribution 2017 des subventions aux associations, votée lors du dernier Conseil municipal, et fait part de son sentiment de malaise relatif à la non- prise en compte d’une demande émanant de l’association « Ecurie d’Arlequin ».

Il pense que les 180€ restants auraient du être divisés en 3, et non en 2, afin de soutenir cette association (dans laquelle figure une personne de la commune) pour sa participation aux championnats de France d’équitation.

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de répartir la somme de 180€ en parts égales aux 3 associations : l’Ecurie d’Arlequin, la Prévention routière, la Sclérose en plaques.

***4) Appel à projets Agence de l’eau et Agence Régionale de Santé***

Dans le cadre de l’appel à projets « Eau potable-protection et qualité de l’eau » la commune pourrait bénéficier d’une aide exceptionnelle de 80% afin d’équiper le réservoir de FRAISSINOUX d’un traitement aux ultra-violets.   
Le coût estimé serait d’environ 25 000€ HT pour les travaux et la maîtrise d’œuvre.

Ce traitement serait beaucoup plus fiable que la chloration actuelle, et, desservirait *FRAISSINOUX, LES CAYRES* *(projet), HAUTEVILLE*, SARROUILLET

LE MONTEILS, LE MAZEL, LE MOULIN DE CHAMBON, RIMEIZE.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, valide l’appel à projets, et autorise Mr le Maire à déposer le dossier auprès des instances précitées.

***5) Plan Zéro Phyto***

Depuis le 1er Janvier 2017, la règlementation nationale interdit l’utilisation par les collectivités de produits phytosanitaires (pesticides) pour entretenir les espaces publics.

L’objectif est de protéger la santé des habitants, des personnels qui utilisaient ces produits, et d’avoir un cadre de vie plus sain en préservant la biodiversité, la qualité de l’eau, des sols et de l’air.

Dans le cadre de cette opération, un plan d’actions « Zéro Phyto » est en train d’être réalisé, afin de mettre en place des méthodes d’entretien sans désherbant chimique, ainsi que de aménagements permettant de réduire le temps de travail passé à l’entretien.

La commune de RIMEIZE n’utilisant plus de pesticides depuis 2014 a été retenue pour accueillir une journée de présentation et de démonstration de matériels alternatifs au désherbage chimique

.

***Cette journée*** ***qui aura lieu le mardi 16 mai 2017, à partir de 9h 15, est bien*** ***entendu ouverte à l’ensemble des élus et du personnel.***

***6) Tour de France***

Le cabinet « Liliane Fretté Communication » a contacté la Mairie pour mettre en place, dans le cadre du passage du Tour de France sur notre commune, une animation sponsorisée par « St Michel ».

L’idée est de créer une madeleine « revisitée » avec une particularité locale. La commune gagnante sur l’étape du jour se verra remettre 5 ordinateurs portables ou tablettes pour l’école, et sa recette sera publiée dans le journal régional.

Mr le Maire indique que pour participer à ce défi, il est indispensable que toutes les associations s’associent et s’investissent « à fond ».

Après une discussion animée, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ce projet.

***Questions diverses :***

*Mr VALENTIN François demande si le Comité des Fêtes pourra installer une bâche sur le toit de la salle de Fêtes pour le passage du tour de France, dans le but de faire la publicité de la fête votive de RIMEIZE (mois d’août).*

*Réponse : prendre contact avec l’organisation du Tour, ainsi qu’avec l’Unité Technique du Département.*

Séance levée à 21h 50.

Secrétaire de Séance Le Maire  
Mr ROUSSET Jérôme Alain FARGES